

# Rapport Budgétaire

Compte Administratif
Budget Primitif

24/25

# **SOMMAIRE**

SOMMAIRE	
BUDGET PRINCIPAL	3
COMPTE ADMINISTRATIF 2024	3
Niveau général de réalisation	3
Résultats de l'exercice	4
Epargne	5
Dette	6
BUDGET PRIMITIF 2025	8
Grands équilibres	
Equilibre réel	
Fonctionnement	10
Investissement	29
PROSPECTIVE	39
Plan Pluriannuel d'Investissement	39
Evolution des ratios	40
LES PROJETS	42
TOUR DU PAPEGAUT	42
AMÉNAGEMENT MOBILITÉS DOUCES	44
AMENAGEMENT SECTEUR GUITTAI	45
BUDGET ASSAINISSEMENT	46
COMPTE ADMINISTRATIF 2024	46
Niveau général de réalisation	
Résultats de l'exercice	
Engagements transférés	48
Dette	49
Clôture du hudget annexe	49

## **BUDGET PRINCIPAL**

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

## Niveau général de réalisation

#### **▶** Fonctionnement :

Dépenses BP		Budget Réalisé	Taux d'exécution	
Dép. Réelles	7 159 305,00 €	6 862 059,38 €	95,85%	
Dép. d'Ordre	639 000,00 €	673 536,81 €	105,40%	
Total	7 798 305,00 €	7 535 596,19 €	96,63%	

Recettes	ecettes BP Budget Réalisé		Taux d'exécution
Rec. Réelles	7 769 805,00 €	8 331 754,11 €	107,23%
Rec. d'Ordre	28 500,00 €	14 285,04 €	50,12%
Total	7 798 305,00 €	8 346 039,15 €	107,02%

#### **▶** Investissement :

Hors RAR Compris

Dépenses	ВР	Budget Réalisé	RAR	Taux d'exécution	Taux d'exécution
Dép. Réelles	5 287 624,78 €	2 178 549,05 €	474 049,85	41,20%	50,17%
Dép. d'Ordre	128 500,00 €	77 630,50 €		60,41%	60,41%
Total	5 416 124,78 €	2 256 179,55 €	474 049,85 €	41,66%	50,41%

Recettes	ВР	Budget Réalisé	RAR	Taux d'exécution	Taux d'exécution
Rec. Réelles	4 677 124,78 €	2 310 792,43 €	185 363,99	49,41%	53,37%
Rec. d'Ordre	739 000,00 €	736 882,27 €		99,71%	99,71%
Total	5 416 124,78 €	3 047 674,70 €	185 363,99 €	56,27%	59,69%

#### Résultats de l'exercice

Le résultat de l'exécution retrace l'ensemble des recettes et dépenses effectuées par la collectivité entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre.

Le résultat d'exécution 2024 présente un excédent de 810 K€ de fonctionnement ainsi qu'un excédent d'investissement de 791 K€.

Investissement	2024
Recettes	3 047 674,70 €
Dépenses	1 975 808,68 €
Résultats d'investissement	1 071 866,02 €
Solde d'exécution reporté	- 280 370,87 €
Résultats cumulés d'investissement	791 495,15 €

Restes à Réaliser		2024
Recettes		185 459,49 €
Dépenses		438 006,85 €
Solde des RAR	-	252 547,36 €

Fonctionnement	2024
Recettes	8 346 039,15 €
Dépenses	7 535 596,19 €
Résultats de fonctionnement	810 442,96 €
Solde d'exécution reporté	- €
Résultats cumulés de fonctionnement	810 442,96 €

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement est, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M14, affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement.

Considérant que le solde de l'exercice permet le financement des restes à réaliser, de la dette et des projets structurants, il est proposé d'affecter la totalité de l'excédent 2024, soit 810 K€, au compte 1068.

Affectation du Résultat de fonctionnement	2025
Réserves sur le compte 1068	810 442,96 €
Report en section de fonctionnement sur le compte 002	
Total	810 442,96 €

#### **Epargne**

FONCTIONNEMENT
RECETTES REELLES

8 331 K€

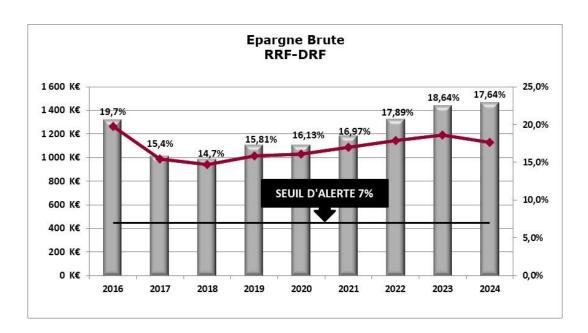
FONCTIONNEMENT
DEPENSES REELLES

6 862 K€

EPARGNE BRUTE

1 469 K€

L'épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Elle correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement et peut être assimilée à la Capacité d'autofinancement de la ville car elle constitue la ressource interne dont celle-ci dispose pour financer ses investissements.



Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) est un ratio clé de la santé financière d'une collectivité.

Il indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont donc pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement.

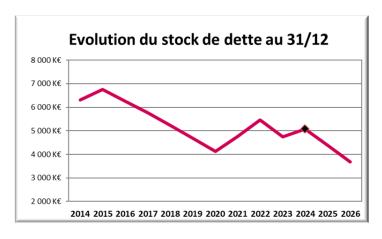
Avec son **taux de 17.64 %** de recettes réelles de fonctionnement dégagé au titre de l'autofinancement au Compte Administratif 2024, la ville de Montfort affiche toujours une très bonne santé financière, indépendamment des investissements à venir.

#### **Dette**

#### **▶** Structure de la dette

N° contrat	Co	Désignation	∇Date d'obtention	Taux d'intérê	Capital emprunté	Capital restant dû
MIN197078EUR	108	CFFL - Salle socio culturelle-108	22/04/2002	5,35000 %	1 300 000,00€	283 927,09€
MON273245EUR	109	CFFL - Emprunt BTP n° MON273245EUR pour financer d-109	25/10/2010	1,82000 %	106 271,00€	10 002,64€
MON273246EUR	110	CFFL - Emprunt BTP n° MON273246EUR pour travaux de-110	25/10/2010	1,82000 %	48 930,00€	4 605,33 €
1240544	111	CDC - Emprunt Médiathèque-111	18/01/2013	3,92000 %	800 000,00€	260 212,93 €
01700160154401	113	CMB - Emprunt Maison de l'Enfance-113	20/09/2013	3,92000 %	1 000 000,00€	250 000,28 €
0028381V	114	Crédit Foncier via Caisse d'Epargne - Equipmt ME & Médiathèque	05/03/2014	3,30000 %	1 500 000,00€	425 000,00 €
MON500848EUR	115	Banque Postale/CFFL - Médiathèque et Maison de l'Enfanc-115	26/08/2014	2,39000 %	1 000 000,00€	333 333,20 €
MON506163EUR	116	Banque Postale/CFFL - Investissements divers	15/12/2015	1,58000 %	1 000 000,00€	416 666,55€
117	117	CAF - PTZ Réhabilitation Papegault projet accueil loisirs Cap'Jeunes	29/06/2017	0,00000 %	55 181,00€	16 554,30 €
486115E	118	Emprunt Rénovation énergétique des bâtiments	31/12/2021	0,63000 %	2 500 000,00 €	2 124 999,97 €
DD22528582	119	Financement investissements divers	13/01/2024	3,51000 %	1 000 000,00€	949 999,99€

#### ▶ Stock de la dette



Pour mémoire, l'exercice 2021 enregistrait la souscription d'un emprunt à hauteur de 2 500 K€ auprès de la Caisse d'Epargne.

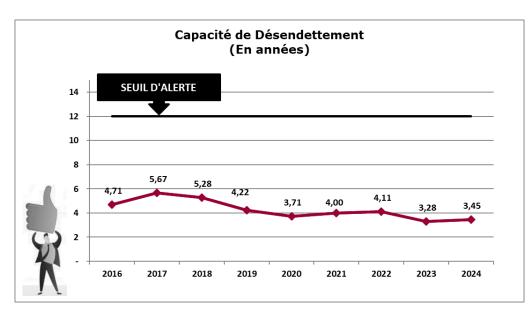
Cette dette engageait la collectivité pour 15 ans à un taux fixe de 0.63 %.

Au regard du besoin de trésorerie, seuls 1 200 K€ ont été débloqués au 31/12/21, le solde (1 300 K€) a fait l'objet d'une seconde levée de fonds courant 2022.

En décembre 2023, un emprunt d'un million a été validé par décision du Maire. Le contrat a été signé en janvier 2024 et les crédits ont été reportés budgétairement via les restes à réaliser. Ce nouvel emprunt a été souscrit à un taux fixe de 3.51% avec un profil d'amortissement en capital constant.

Hormis cette levée de fonds sur 2024, l'exercice n'a comptabilisé aucun autre recours à l'emprunt.

## Capacité de désendettement



Le ratio dit de « capacité de désendettement » se traduit comme un indicateur de solvabilité.

Il calcule le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

Il est généralement admis

qu'un ratio de désendettement de 10 à 12 ans est acceptable, et qu'au-delà de 15 ans la situation devient dangereuse.

La ville de Montfort-sur-Meu conserve une bonne situation financière avec un ratio porté à **3,45 années** au 31/12/24 lui permettant ainsi d'envisager de souscrire de la dette nouvelle afin d'équilibrer le PPI.

## **BUDGET PRIMITIF 2025**

#### **Grands équilibres**



Le volume budgétaire 2025 est quelque peu faussé par les écritures complexes du transfert de l'excédent Assainissement.

La neutralisation de ces écritures ramènerait le budget primitif de la ville à hauteur de 8 092 K€ en Fonctionnement et de 4 757 K€ en Investissement en situation ordinaire.

### **Equilibre réel**

Le budget est en équilibre réel si les conditions suivantes sont remplies :

- la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre ;
- les recettes et les dépenses sont évaluées de façon sincère ;
- le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section à l'exclusion du produit des emprunts, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement de l'annuité d'emprunt en capital à échoir au cours de l'exercice.

Contrôle des règles de saisie du budget

Equilibre des dépenses et des recettes réelles

Equilibre des sections

Equilibre des opérations d'ordre

Equilibre virement de section à section (021, 023)

Couverture du remboursement du capital des annuités d'emprunt par les ressources propres d'investissement

La dernière condition de l'équilibre réel, aussi dénommée petit équilibre, pose le principe selon lequel l'autofinancement de l'entité doit être suffisant pour financer le remboursement de ses annuités d'emprunts. Il est donc interdit de financer l'emprunt par de l'emprunt.

Au BP 2025, l'annexe IV-C1.1 de la maquette règlementaire apparait quelque peu faussée en raison du transit des excédents d'Assainissement par le budget principal et les écritures complexes associées au reversement sur 4 ans.

En faisant apparaître la reprise des résultats antérieurs et/ou en neutralisant les écritures propres aux excédents d'Assainissement, le respect de l'équilibre réel est plus largement mis en exergue :

	Maquette règlementaire	Prise en compte des résultats antérieurs	Neutralisation des écritures de transfert de l'excédent Assainissement
Ressources propres	860 000	3 188 912	2 647 398
Solde de la section d'investissement N-1		1 333 009	791 495
001 Solde du budget principal		791 495	791 495
001 Solde du budget assainissement		541 514	
Ressources propres externes de l'année	160 000	970 443	970 443
10222 FCTVA	100 000	100 000	100 000
10226 Taxe d'aménagement	60 000	60 000	60 000
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		810 443	810 443
Ressources propres internes de l'année	700 000	700 000	700 000
28* Amortissement des immobilisations	600 000	600 000	600 000
021 Virement de la section de fonctionnement	100 000	100 000	100 000
Restes à réaliser		185 459	185 459
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 619 814	2 057 821	1 314 307
Emprunts et dettes assimilées	1 062 000	1 062 000	860 000
1641 Emprunts en euros	854 000	854 000	854 000
1681 Autres emprunts	6 000	6 000	6 000
1687 Autres dettes	202 000	202 000	
Dépenses et transferts à déduire	557 814	557 814	16 300
10226 Taxe d'aménagement	4 000	4 000	4 000
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	541 514	541 514	
139 Subv. invest. transférées cpte résultat	12 300	12 300	12 300
Restes à réaliser		438 007	438 007
Solde	- 759 814	1 131 091	1 333 091

#### **Fonctionnement**

#### ▶ Recettes

_		M57			
Recettes de fonctionnement		BP 2024	CA 2024	BP 2025	
Recettes Réelles		7 769 805	8 331 754	8 330 481	
Chapitre 002:	Résultat d'exécution reporté			266 131	
Chapitre 70:	Produits des services	633 200	699 016	645 260	
Chapitre 73:	Impôts & taxes	589 375	587 472	582 000	
Chapitre 731:	Fiscalité locale	4 053 800	4 085 999	4 207 100	
Chapitre 74:	Dotations, subventions & participations	2 159 930	2 211 939	2 217 700	
Chapitre 75:	Autres produits de gestion courante	250 000	394 336	310 790	
Chapitre 76:	Produits financiers	-	23	-	
Chapitre 77:	Produits exceptionnels	500	251 174	500	
Chapitre 78:	Fiscalité locale	3 000	1 218	3 000	
Chapitre 013:	Atténuations de charges	80 000	100 577	98 000	
Recettes d'Ordre		28 500	14 285	27 300	
Chapitre 042:	Opé. d'ordre de transfert entre sections	28 500	14 285	27 300	
Total		7 798 305 €	8 346 039 €	8 357 781 €	

#### • Produits des services

La notion de produits de services est double :

Comptablement, elle correspond au chapitre 70 de la nomenclature laquelle cumule des recettes de facturations des services de la ville (périscolaire, culture...) à des écritures de refacturations entre budgets ou encore des remboursements de frais.

En revanche, elle exclut certaines ressources comme les droits de place « Marchés hebdomadaires », ces ressources ces ressources étant considérées comme de la fiscalité relevant du chapitre 73.

En termes d'analytique, on assimile davantage les produits des services aux factures associées aux tarifs municipaux votés annuellement en Conseil Municipal.

Ainsi les enveloppes annoncées peuvent varier selon la présentation retenue.

Le budget étant voté par chapitre, le détail retenu ici est celui correspondant au chapitre 70 :

	CA 23	BP+DM 24	CA 24	BP 25
Chapitre 70 - Produit des services	641 K€	633 K€	705 K€	645 K€
Recettes funéraires	18 K€	6 K€	15 K€	10 K€
Occupation du Domaine Public	73 K€	69 K€	95 K€	85 K€
Facturation secteur Enfance/Jeunesse	361 K€	364 K€	369 K€	376 K€
Accueil de loisirs	114 K€	114 K€	119 K€	125 K€
Accueil périscolaire	50 K€	50 K€	49 K€	50 K€
Cap Jeunes	8 K€	8 K€	8 K€	9 K€
Ecole omnisport	2 K€	2 K€	2 K€	2 K€
Restauration scolaire	187 K€	190 K€	191 K€	190 K€
Droits d'entrée services culturels & évènementiel	39 K€	36 K€	41 K€	37 K€
Médiathèque	0 K€	0 K€	0 K€	0 K€
Saison Culturelle	39 K€	35 K€	40 K€	36 K€
Visites "Patrimoine"	1 K€	1 K€	1 K€	1 K€
Ecritures inter budget (CCAS/Assainissement)	103 K€	104 K€	112 K€	89 K€
Remboursement de charges	10 K€	25 K€	28 K€	12 K€
Mise à disposition des équipements sportifs	36 K€	29 K€	43 K€	36 K€
Autres	0 K€	1 K€	2 K€	1 K€

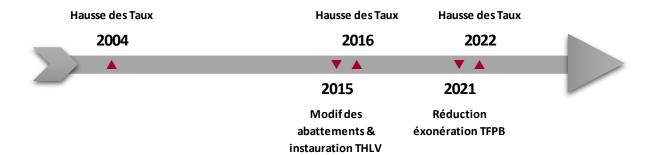
L'exercice 2025 est marqué par la perte des ressources issues du budget Assainissement puisque près de 30 K€ étaient valorisés au titre de la mise à disposition de moyen matériel et de personnel.

#### • Fiscalité directe locale

Les collectivités territoriales fixent librement le montant total attendu de la fiscalité directe locale, sous réserve de respecter les règles du droit budgétaire définies par l'Etat, et notamment l'obligation d'équilibre du budget prévue à l'article L. 1612-4 du Code général des collectivités territoriales.

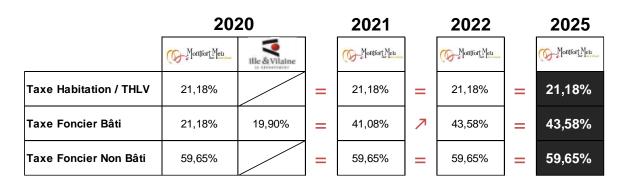
En votant leurs taux d'imposition, les collectivités décident de la répartition de la charge fiscale globale entre les différentes catégories de contribuables, leur liberté en la matière est cependant limitée :

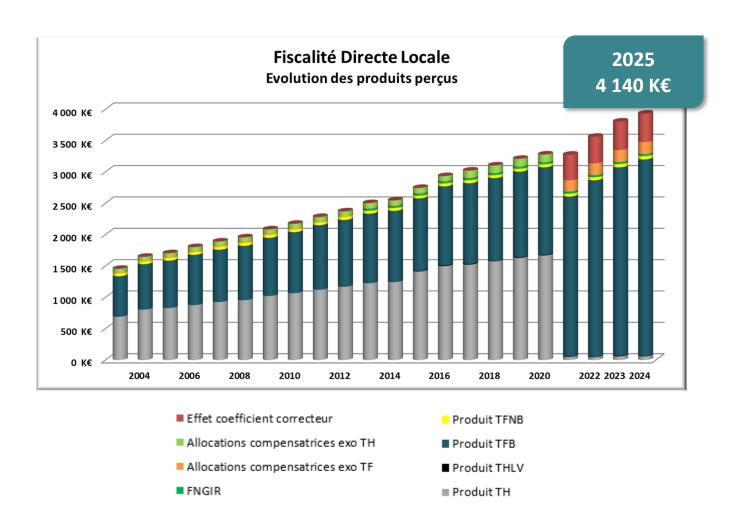
- pour éviter un accroissement des disparités géographiques, ainsi qu'une pression excessive sur certaines catégories de contribuables ;
- par l'institution de taux plafonds et de liens entre taxes pour l'évolution des taux.



## **2025: MAINTIEN DES TAUX**

Compte tenu des excédents dégagés et de la capacité de la collectivité à emprunter, le recours au levier fiscal n'est pas envisagé, les taux 2024 seront donc reconduits :

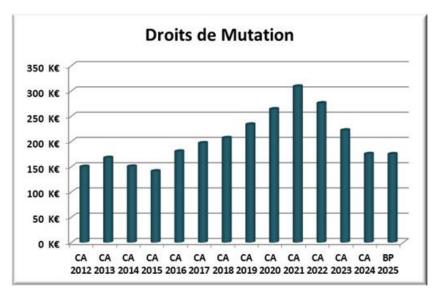




	2021	2022	2023	2024	2025
Produits des taxes (TH/THLV/TF/TFNB)	2 653 K€	2 915 K€	3 125 K€	3 275 K€	3 420 K€
FNGIR	35 K€				
Allocations compensatrices exo TF	179 K€	186 K€	190 K€	208 K€	205 K€
Allocations compensatrices exo TH	0 K€				
Effet coefficient correcteur	409 K€	425 K€	454 K€	475 K€	480 K€
Total ressources fiscales directes	3 275 K€	3 561 K€	3 804 K€	3 993 K€	4 140 K€
Evalution N/N 4	-3 K€	286 K€	243 K€	190 K€	147 K€
Evolution N/N+1	-0,10%	8,72%	6,81%	4,99%	3,68%

Les ressources fiscales restent des estimations pour 2025 dans l'attente de la notification des bases par les services de l'Etat.

#### • Droits de mutation



Les droits de mutation, aussi appelés droits d'enregistrement, sont les taxes que perçoit le notaire au moment d'un achat immobilier, pour le compte de l'Etat et des collectivités locales.

Ces droits sont dus à chaque changement de propriétaire d'un bien immobilier qu'il s'agisse d'une vente (on parle alors de droits de mutation à titre onéreux) ou d'une donation (on parle de droits de mutation à titre gratuit).

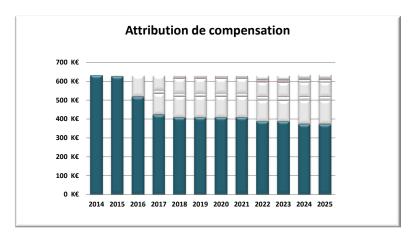
Le calcul des taxes perçues, basé sur le prix de vente, sera différent s'il s'agit d'une habitation neuve ou ancienne.

Au stade du DOB comme du vote du BP, il est difficile pour la collectivité de définir l'enveloppe prévisionnelle de ces recettes, leur niveau dépendant du marché privé du logement.

Au BP 2025, une enveloppe équivalente au CA 2024 est prévue dans un 1er temps, soit 175 K€.

#### • Attribution de compensation

L'AC correspond schématiquement à la différence entre la fiscalité économique et les charges transférées par les communes au niveau intercommunal.



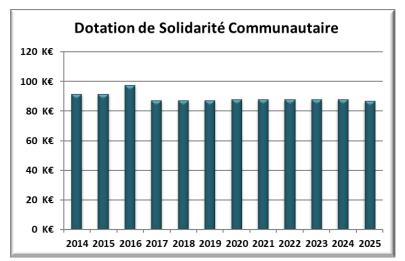
Depuis 2014 l'AC a diminué de l'ordre de 258 K€ pour tenir compte du transfert des charges associées aux dossiers suivants :

- Ptits Loustics
- Participation au SDIS
- Gestion des documents d'urbanisme
- Ecole de Musique
- ZA
- GEMAPI
- Poste ADS

En 2024, sans nouveau transfert, l'AC a malgré tout diminué de 14 K€ par révision libre de la CLECT afin de tenir compte de l'actualisation du transfert de charges (SDIS/ZA/ADS).

En 2025, l'AC est maintenue à hauteur de 370 K€.

#### • Dotation de Solidarité Communautaire



La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est un versement au profit des Communes membres de l'EPCI. Elle répond à un besoin de péréquation au sein des intercommunalités afin, essentiellement, de lutter contre la fracture territoriale. Le dispositif repose ainsi, par principe, sur la solidarité.

Pour garantir l'adéquation du dispositif avec l'objectif affiché de solidarité, la loi impose des

critères de répartition, à savoir le potentiel financier ou fiscal par habitant et la population. En 2024 la ville a perçu 87 K€ au titre de la DSC, une stabilité de l'enveloppe est prévue sur l'exercice à venir.

#### • Dotation Globale de Fonctionnement

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) constitue de loin la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales.

Il conviendrait toutefois de parler « des DGF » puisque plusieurs enveloppes peuvent être distinguées.

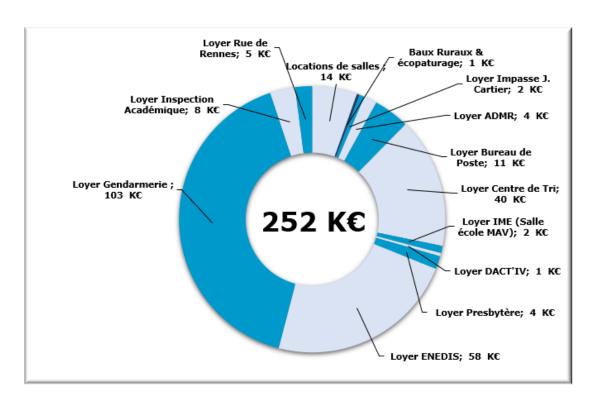
Pour Montfort, cela se traduit par les lignes suivantes :

- **Dotation Forfaitaire** : essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie.
- Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : destinée aux communes rurales, avec une part en faveur des bourgs-centres, ainsi qu'une part « cible » pour les communes les moins favorisées.
- **Dotation Nationale de Péréquation (DNP)** : doit assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes.

Le budget 2025 s'est construit sur le postulat d'un maintien du niveau de la DGF, soit un total de 1 655 K  $\!\!\!\!\!\!\!\!\!$ 



#### • Revenus des immeubles



#### Particularités 2025 :

Résiliation du loyer Dact'Iv suite au déménagement de l'association au sein de la maison de santé.

Perception de deux loyers Rue de Rennes en lien avec le portage de l'EPF et l'opération sur le secteur de l'îlot Peugeot.

## **▶** Dépenses par chapitre budgétaire

- /		M57					
Dépenses de fonctionnement		BP 2024	CA 2024	BP 2025			
Dépenses Ré	éelles	7 159 305	6 862 059	7 657 781			
Chapitre 011:	Charges à caractère général	2 352 082	2 062 474	2 255 365			
Chapitre 012:	Charges de Personnel	4 060 000	4 083 822	4 292 300			
Chapitre 65:	Autres charges de gestion courante	586 723	601 527	969 171			
Chapitre 66:	Charges financières	152 000	111 455	134 000			
Chapitre 67:	Charges exceptionnelles	2 000		1 945			
Chapitre 68:	Dotations aux provisions pour risque	5 000	1 539	3 500			
Chapitre 022 :	Dépenses imprévues						
Chapitre 014:	Atténuation de produits	1 500	1 242	1 500			
Dépenses d'	Ordre	639 000	673 537	700 000			
Chapitre 042:	Opé. d'ordre de transfert entre sections	450 000	673 537	600 000			
Chapitre 023:	Virement à la section d'investissement	189 000		100 000			
Total		7 798 305 €	7 535 596 €	8 357 781 €			

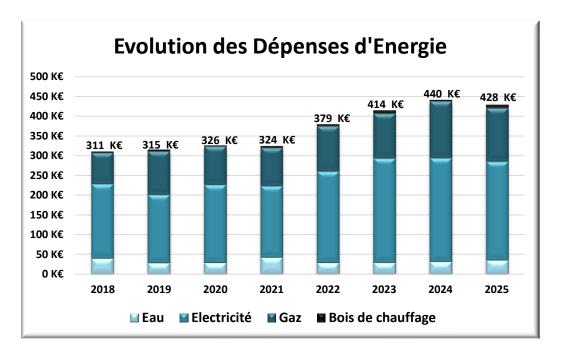
#### ▶ Dépenses par thématique

#### • Les dépenses d'énergie

Les charges à caractère général représentent l'ensemble des dépenses courantes de la collectivité. On y retrouve toutes les fournitures du quotidien, le règlement des taxes foncières, l'alimentation, ou encore les honoraires des prestataires extérieurs.

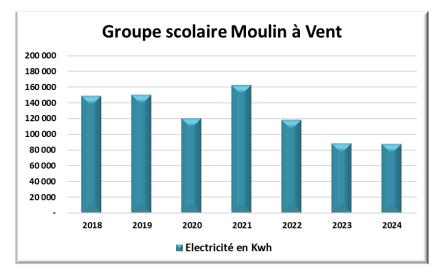
L'un des postes majeurs de ce chapitre repose sur le coût des énergies qui représente un véritable enjeu.

Le budget 2025 tient compte des éléments chiffrés transmis par le SDE lequel pilote un groupement d'achat auquel la ville adhère :



La baisse du prix de l'énergie conjuguée aux travaux énergétiques permet une réduction de l'enveloppe de 174 K€ de BP à BP.

A noter : les travaux énergétiques réalisés sur le groupe scolaire du Moulin à vent ont permis une diminution de 54 % de la consommation entre 2021 et 2024





• La masse salariale : 4 060 K€

La construction budgétaire 2025 repose sur les éléments suivants :

#### **Evolutions réglementaires**

- Revalorisation de 0,3 points de % des cotisations CNRACL : Le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 prévoit une augmentation progressive du taux de contribution employeur à la CNRACL à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour atteindre 43,65% en 2028.
- Revalorisation des cotisations URSSAF
- Augmentation de 0.3 % des cotisations au centre de gestion : Confronté à des difficultés financières, le Centre de Gestion augmente ses cotisations. Elles sont passées de 1,30 % à 1,60 % : + 6,5 K€

#### Variables internes structurantes :

- Révision du RIFSEEP : enveloppe annuelle de 20 K€
- Avancements de grade : enveloppe annuelle 8,3 K€
- Paiement de 10 heures supplémentaires par agent sur l'année : enveloppe de 10 K€
- Enveloppe pour la monétisation du CET (provision) : 13 K€

Enveloppe stagiaire gratifié médiathèque (6 mois) : + 4 K€

#### Mesures exceptionnelles:

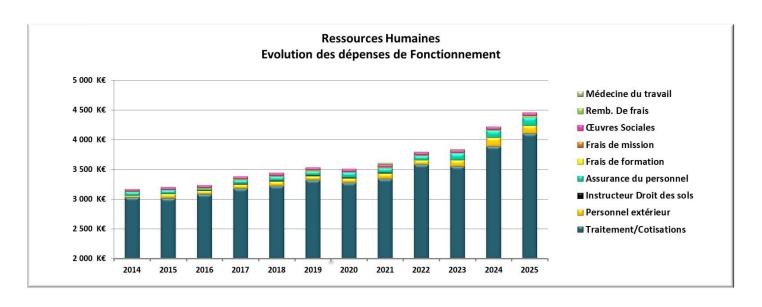
 Elections : Dans un contexte d'instabilité politique nationale, l'enveloppe budgétaire consacrée aux élections 2024 a été conservée sur ce projet de BP 2025, soit 8 K€.

#### Variables liées aux mouvements de personnel :

- Départs en retraite remplacés par de nouveaux agents : 20 K€
- Recrutement Policier Municipal : 45 K€ en année complète proratisé sur 2025 à partir de mai

#### Dépenses hors rémunération :

- Assurance du personnel 137 K€
- Frais de formation 22 K€
- Adhésion COS/CNAS: 48 K€



#### • Accueil/Elections/Cimetière

	BP+DM 24	CA 24	BP 25	Evolution BP25/BP24	Evolution BP25/CA24
Accueil/Elections/Cimetière	9,2 K€	0,6 K€	4,7 K€	-48,67%	634,99%
Accueil	2,4 K€	0,3 K€	3,5 K€	45,77%	1042,64%
Elections	0,2 K€	0,3 K€	1,0 K€	375,00%	277,73%
Gestion funéraire & cinéraire	6,6 K€	0,1 K€	0,3 K€	-96,21%	199,90%

Accueil: Budget de service, reliure de registre...

**Elections :** Petites dépenses associées à l'organisation des scrutins.

2023 : pas d'élection / 2024 : élections européennes

**Gestion funéraire & cinéraire :** budget mutualisé entre le service accueil population pour la partie administrative et les services techniques pour l'entretien du cimetière.

En 2025 , 22 K€ ont été envisagés pour procéder à des reprises de concessions et ainsi libérer des emplacements dans le cimetière. La nécessité d'équilibrer le budget de fonctionnement associé à l'organisation interne du service en l'absence de sa responsable jusqu'en septembre a conduit à l'arbitrage de cette dépense sur l'exercice.

#### • Enfance/Jeunesse

	BP+DM 24	CA 24	BP 25	Evolution BP25/BP24	Evolution BP25/CA24
Enfance/Jeunesse	251 K€	225 K€	251 K€	-0,02%	11,57%
Accueil de loisirs - Mercredi	6 K€	4 K€	6 K€	-1,64%	37,58%
Accueil de loisirs - Vacances	9 K€	6 K€	8 K€	-8,15%	31,34%
Accueil Périscolaire	0,7 K€	0,6 K€	0,7 K€	-7,14%	13,33%
Actions sportives	0,7 K€	0,7 K€	0,7 K€	0,00%	3,36%
Cap Jeunes	12 K€	11 K€	12 K€	-0,81%	14,98%
Conseil Municipal des Jeunes	0,3 K€	0 K€	4 K€	1233,33%	
Convention Territoriale Globale	0,8 K€	0 K€	0 K€	-100,00%	
Direction Enfance Jeunesse	4 K€	5 K€	7 K€	61,99%	39,76%
Restauration collective	173 K€	167 K€	170 K€	-1,62%	1,71%
TAP	44 K€	30 K€	42 K€	-4,32%	39,17%
Enfance/Jeunesse - Hors périmètre habituel	30 K€	26 K€	1 K€	-96,00%	-95,37%
Cap Jeunes - Séjour ski - Reversement aux famille	es	0 K€	1 K€		
Terre de Jeux 2024	30 K€	26 K€	0 K€	-100,00%	-100,00%

En 2024, le pôle disposait d'une enveloppe exceptionnelle au titre de Terre de jeux pour l'organisation de manifestations autour de la thématique des jeux olympiques.

L'exercice 2025 revient à des niveaux budgétaires classiques hormis le CMJ qui affiche une enveloppe de 4 K€ en prévision d'un déplacement à Paris pour découvrir l'Assemblée nationale.

#### • Affaires Scolaires

	BP+DM 24	CA 24	BP 25	Evolution BP25/BP24	Evolution BP25/CA24
Affaires Scolaires	209 K€	207 K€	213 K€	2,06%	3,02%
Ecole Elémentaire MAV	10 K€	10 K€	11 K€	5,86%	8,04%
Ecole Elémentaire PP	16 K€	17 K€	17 K€	5,86%	-0,51%
Ecole Maternelle MAV	4 K€	4 K€	5 K€	8,65%	17,88%
Ecole Maternelle PP	7 K€	7 K€	7 K€	5,86%	7,43%
Ecole Privée Notre-Dame	170 K€	168 K€	172 K€	1,18%	2,46%
RASED	1,5 K€	1,3 K€	1,5 K€	0,00%	16,57%
Affaires Scolaires - Hors périmètre habituel	7 K€	9 K€	7 K€	1,43%	-21,26%
Ecole Maternelle PP - Projet NEFLE		2 K€	0 K€		-100,00%
Ecole Privée Notre-Dame	7 K€	7 K€	7 K€	1,43%	1,23%

Comme chaque année, les écoles publiques se voient attribuer des enveloppes sur la base de forfaits x nombre d'élève (ou par classe).

Pour le secteur privé, la ville reste associée à l'école privée Notre-Dame via le contrat d'association et lui verse une dotation sur la base du coût élève public N-1 x les effectifs montfortais de l'établissement.

En 2024, la ville souhaitait répondre favorablement à la requête de l'école Notre-Dame quant à une aide dédiée à l'alimentation. Par délibération la collectivité a validé le principe d'une subvention à hauteur de 30 centimes par élève Montfortais, sous réserve d'une amélioration des conditions de restauration (Bio/Circuits courts), et ce jusqu'en 2026.

#### • Culture/Patrimoine

	BP+DM 24	CA 24	BP 25	Evolution BP25/BP24	Evolution BP25/CA24
Culture/Patrimoine	162 K€	150 K€	164 K€	1,21%	9,47%
Direction Culture	0 K€	0 K€	0 K€	0,00%	
Médiathèque	54 K€	50 K€	54 K€	0,19%	7,08%
Musée	5 K€	4 K€	6 K€	5,66%	43,28%
Petites Cités de Caractère	18 K€	16 K€	18 K€	-2,78%	10,46%
Saison culturelle	85 K€	80 K€	87 K€	2,42%	8,74%

**Médiathèque :** Reconduction des actions auprès du public sur la base d'un budget constant. Sur un total de 53 K $\in$ , la grande partie des dépenses se situe sur l'acquisition des fonds documentaires (32 K $\in$ ) et d'abonnements périodiques et documentation (5,4 K $\in$ ). La part évènementielle représente quant à elle une enveloppe de 7 K $\in$ .

**Saison culturelle :** Le budget consacré à la saison culturelle est proposé à l'équilibre.

La saison culturelle propose entre 13 et 15 spectacles entre septembre et mai, pour un budget de 50 K€ (hors frais de transports, de repas et d'hébergement). En dehors des représentations tout public, la programmation culturelle c'est aussi une programmation spécifiquement proposée sur le temps scolaire pour un large spectre allant des classes de maternelles aux lycées (8 dates sur la saison 2024-2025).

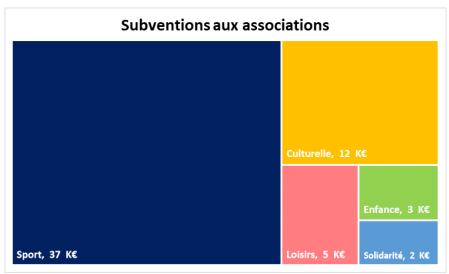
En complément de cette programmation et pour lui donner du corps, sont articulées des actions dans les différentes institutions proches de la ville (résidence autonomie, hôpital, établissements scolaires, CCAS), et dans le cadre des « petits plus », sous forme d'ateliers d'échanges et de pratique, en lien avec la médiatrice culturelle, les artistes programmés et parfois l'intervention du secteur associatif (budget sur une année : 3,5K€)

Les résidences d'artistes permettent le soutien aux projets des artistes du territoire, le partenariat avec les financeurs (Département, Montfort Communauté...) et la consolidation du réseau d'acteurs, indispensable au maintien d'une dynamique forte en faveur de la culture.

#### • Animation de la Ville

	BP+DM 24	CA 24	BP 25	Evolution BP25/BP24	Evolution BP25/CA24
Animation de la Ville	132 K€	116 K€	129 K€	-2,24%	11,92%
Action culturelle	1 K€	1 K€	0 K€	-100,00%	-100,00%
Animation ville & commerces	8 K€	6 K€	6 K€	-27,94%	-5,71%
Evènementiel	31 K€	29 K€	32 K€	3,23%	11,54%
Fête de la musique	2 K€	2 K€	4 K€	45,83%	126,49%
Fête Foraine St Nicolas	5 K€	2 K€	3 K€	-44,00%	44,03%
Fête nationale 13-14/07		0 K€	0 K€		
Journée du Patrimoine	5 K€	3 K€	4 K€	-20,41%	21,65%
Journée Nationale du Commerce de Proximité		0 K€	0 K€		
Jumelages	5 K€	3 K€	3 K€	-38,46%	-1,39%
Vie associative	60 K€	59 K€	64 K€	5,67%	8,03%
Village de Noël	15 K€	11 K€	14 K€	-0,34%	27,59%

**Vie associative :** La refonte en 2024 des critères d'attribution des subventions les a rendus effectifs dès 2025, avec une projection d'augmentation de l'enveloppe de + 4 K€



## • Police Municipale

	BP+DM 24	CA 24	BP 25	Evolution BP25/BP24	Evolution BP25/CA24
Police municipale	16 K€	10 K€	17 K€	8,13%	62,77%
Actions de prévention	2,5 K€	0 K€	4,0 K€	60,00%	-4442,16%
Aire de Bivouac (ex camping)		0,0 K€	0,0 K€		
Marchés Hebdomadaires	0,7 K€	0,6 K€	0,8 K€	14,29%	23,60%
Police	12 K€	10 K€	12 K€	-2,74%	22,87%

A compter de 2023, le budget « Actions de prévention » intègre les dépenses liées à la sirène d'alarme cédée par le SDIS.

Le budget « Police » à hauteur de 12 K€ est principalement consacré au contrat annuel de fourrière animale 7 K€.

A cela s'ajoutent une enveloppe pour la mise en fourrière de véhicules, du petit matériel, l'achat d'imprimés CERFA spécifiques ou encore la redevance pour l'utilisation d'une fréquence radio (échanges entre les policiers).

#### • Services Techniques

	BP+DM 24	CA 24	BP 25	Evolution BP25/BP24	Evolution BP25/CA24
Services Techniques	625 K€	553 K€	629 K€	0,79%	13,72%
Arbitrages Pôle		0 K€	0 K€		
Centralisateur Véhicules	62 K€	58 K€	60 K€	-3,06%	3,10%
Direction ST	5 K€	5 K€	4 K€	-7,44%	-24,17%
Espaces verts/naturels	167 K€	122 K€	161 K€	-3,60%	31,97%
Jeux Extérieurs		2 K€	2 K€		-29,68%
Patrimoine bâti	260 K€	251 K€	276 K€	6,26%	9,80%
Sports	10 K€	5 K€	8 K€	-20,00%	56,74%
Terrain Gens du Voyage		0 K€	0 K€		
Voirie/Mobilités Durables	122 K€	110 K€	119 K€	-2,13%	8,82%
Aménagement	107 K€	91 K€	143 K€	33,61%	56,93%
Opération - ZAC Nord Ouest	30 K€	15 K€	24 K€	-22,06%	51,93%
Urbanisme Réglementaire	77 K€	76 K€	120 K€	55,35%	57,95%
Services Techniques - Hors périmètre habituel	80 K€	92 K€	0 K€	-100,00%	-100,00%
Travaux Dommage ouvrage - Maison de l'Enfance (	80 K€	92 K€	0 K€	-100,00%	-100,00%

**Espaces verts** : De nombreuses demandes d'élagage sont parvenues aux services techniques sans qu'il soit possible d'y répondre en interne d'où une demande de prestation extérieure spécialisée (élagueur grimpeur) pour un coût de 42 K€.

**Voirie** : comme chaque année une campagne de point à temps est à prévoir pour entretenir l'existant et répondre aux sollicitations des usagers.

**Bâtiments** : fin 2024 un préventionniste missionné par le CDG35 a réalisé une visite des bâtiments et autres équipements de la collectivité. Suite à cette visite un rapport a été rendu avec une liste de prescriptions dont certaines vont entrainer des coûts de fonctionnement supplémentaires.

#### • Transition Ecologique

	BP+DM 24	CA 24	BP 25	Evolution BP25/BP24	Evolution BP25/CA24
Transition Ecologique	27 K€	9 K€	56 K€	105,47%	528,19%
Fête de la Nature	3 K€	3 K€	5 K€	80,00%	55,37%
Mobilités Durables	6 K€	3 K€	34 K€	463,33%	1227,45%
Transition Ecologique	19 K€	3 K€	17 K€	-6,79%	407,60%

**Fête de la nature :** En 2025, le part du budget de l'animation transition écologique consacré à la Fête de la Nature a été augmenté, afin de permettre de proposer de nouvelles animations, notamment du point de vue culturel par une proposition de spectacle à l'Avant-scène.

#### **Transition écologique - Alimentation :**

La commune a validé sa participation au PAT porté par Montfort Communauté pour la période 2024-2027 en fin d'année 2023. Pour mémoire, le Plan Alimentaire Territorial vise à promouvoir les produits locaux et de qualité notamment :

- En utilisant la restauration collective comme levier notamment par un accompagnement de l'application de la loi EGAL'IM
- Par une sensibilisation des enfants aux enjeux d'une alimentation durable.

#### **Transition écologique - Animation :**

- L'opération Rues Fleuries, lancé au printemps 2024 incitant à une plantation des pieds de murs et arbres sera renouvelée en 2025.
- La démarche « Verdissons nos pratiques » a été poursuivi en 2024, par le rappel des consignes de tri, l'installation de mobilier dédié et par l'animation d'1 atelier « 2 Tonnes » à destination des agents et élus. La démarche sera poursuivie en 2025 avec les objectifs d'affiner davantage les consignes de tri, de continuer à déployer l'atelier 2 Tonnes auprès des agents et d'engager une réflexion concernant les mobilités des agents et élus.

#### Transition écologique - Mobilités durables :

La commune poursuivra le travail de liaisons cyclables des quartiers périphériques vers le centre-ville par des travaux de traçages au sol adaptés (bandes, pictogrammes, chaussidou le cas échéant) afin d'assurer la continuité des voies douces, d'augmenter les linéaires et inciter ainsi à la pratique de leur usages.

	BP+DM 24	CA 24	BP 25	Evolution BP25/BP24	Evolution BP25/CA24
Aménagement	107 K€	91 K€	143 K€	33,61%	56,93%
Opération - ZAC Nord Ouest	30 K€	15 K€	24 K€	-22,06%	51,93%
Urbanisme Réglementaire	77 K€	76 K€	120 K€	55,35%	57,95%
Etudes SPR		0 K€	37 K€		
Honoraires commissaires enquêteurs, géomètres, avoca	7 K€	5 K€	7 K€	-2,51%	48,08%
Participation groupement de commande PCRS 35		0 K€	6 K€		
Taxes Foncières	70 K€	71 K€	70 K€	0,00%	-1,66%

#### ZAC:

Le projet de refonte du projet de ZAC Bromedou Nord continue en 2025, avec des études et l'accompagnement du dispositif de concession.

Le projet de ZAC intègrera des montants de contrepartie financière (participation de l'aménageur aux différents surcoûts ou équipements nécessaires en plus vu l'afflux de population - sur la partie investissement). Aucune somme n'est pour l'instant projetée dans la PPI.

**Taxes Foncières**: Le niveau de taxes reste stable dans l'attente d'informations complémentaires. La ville a cédé les bâtiments dits de « La Tannerie » mais dispose au 1<sup>er</sup> janvier 2025 de nouveaux locaux au sein de la maison de Santé.

**Etudes SPR**: Le projet de Site patrimonial remarquable, initié par l'intercommunalité et les services de l'architecte des Bâtiments de France, devrait permettre de développer une nouvelle zone de protection du patrimoine, en lieu et place des 500 m autour des bâtiments historiques existants. Le projet a été confié à la commune, qui disposera normalement de financements sur le sujet (DRAC et fonds pvd).

#### • Action Sociale

	BP+DM 24	CA 24	BP 25	Evolution BP25/BP24	Evolution BP25/CA24
Actions Sociales	113 K€	97 K€	120 K€	5,91%	24,11%
Participation au CCAS	110 K€	93 K€	120 K€	9,09%	28,80%
Subvention versée à MC au profit des restos du cœ	3,3 K€	3,5 K€	0 K€	-100,00%	-100,00%

Le budget Action Sociale est composé de plusieurs éléments dont certains sont neutralisés par des recettes équivalentes.

La ville met en effet des moyens humains et matériels à disposition du CCAS. Ce dernier les valorise budgétairement générant une recette au profit de la Ville.

Cette dépense importante creuse le déficit du CCAS qui est ensuite comblé par une subvention d'équilibre émanant de la Ville. Les fluctuations entre budgets proviennent principalement de la valorisation des agents compte tenu des mouvements de personnel et de leur statut au sein de la fonction publique.

#### • Ressources Internes

	BP+DM 24	CA 24	BP 25	Evolution BP25/BP24	Evolution BP25/CA24
Ressources Internes	91 K€	79 K€	90 K€	-1,41%	13,96%
Affranchissement	15 K€	13 K€	15 K€	0,00%	12,69%
Archives Municipales	3 K€	2 K€	3 K€	0,00%	91,65%
Cent. Communication	39 K€	42 K€	38 K€	-1,54%	-9,16%
Cent. Hygiène & Sécurité au travail	1 K€	1 K€	3 K€	140,38%	84,67%
Cent. Réceptions	7 K€	1,8 K€	5 K€	-23,08%	172,60%
Commande Publique	1,5 K€	0,8 K€	2 K€	46,67%	176,99%
Direction Générale	1 K€	0,5 K€	1,6 K€	55,00%	181,92%
Fêtes & Cérémonies	13 K€	10 K€	13 K€	0,77%	32,29%
Fournitures administratives	10 K€	7 K€	9 K€	-10,53%	18,87%
Service Finances	0,9 K€	0,3 K€	0,9 K€	0,00%	157,58%
Webenchères/Agorastore	1 K€	0 K€	0 K€	-100.00%	

**Communication**: Le budget apparait moindre en 2025 en raison d'un transfert ponctuel de crédits vers le secteur informatique. Cette dépense nouvelle a pour objectif d'interfacer le site internet de la ville avec celui qui a été développé au niveau intercommunal afin de fluidifier la transmission d'informations descendantes/ascendantes.

**Fêtes & cérémonies** : Le principal poste de dépenses de cette rubrique porte sur l'organisation des vœux aux agents puis à la population en janvier.

**Webenchères/Agorastore** : la convention permettant d'utiliser la plateforme de mise aux enchères est caduque. La ville n'exclut pas de recourir à nouveau à des ventes mais préfère attendre d'avoir un stock attractif pour renouveler la convention et ainsi éviter des frais dans l'intervalle.

#### • Informatique

	BP+DM 24	CA 24	BP 25	Evolution BP25/BP24	Evolution BP25/CA24
Informatique/Téléphonie/Copieurs	146 K€	126 K€	172 K€	17,69%	35,98%
Informatique - Accueil Etat Civil Cimetière	3 K€	2 K€	3 K€	19,30%	122,06%
Informatique - Affaires Culturelles	5 K€	5 K€	5 K€	5,52%	9,38%
Informatique - Budget global non réparti entre sei	rvices	0 K€	0 K€		
Informatique - Enfance Jeunesse	7 K€	7 K€	8 K€	11,65%	11,87%
Informatique - Police	1 K€	1 K€	1 K€	-7,06%	5,59%
Informatique - Ressources Internes	33 K€	24 K€	42 K€	28,39%	73,05%
Informatique - ST	1 K€	0 K€	1 K€	-30,00%	
Informatique - Système	18 K€	13 K€	27 K€	50,03%	109,19%
Photocopieur	23 K€	21 K€	24 K€	7,02%	14,96%
Téléphonie	56 K€	54 K€	60 K€	8,47%	12,39%

Le principal poste de dépenses en informatique en section de fonctionnement concerne les licences annuelles des logiciels.

En 2025 ; la collectivité souscrit un nouvel outil : Incovar

Logiciel de gestion du temps, il permettra entre autres au service des ressources humaines de fluidifier la validation et le suivi des congés actuellement sous format papier.

Concernant la téléphonie, il s'agit des frais de communication fixes (déploiement des lignes en voix sur IP), mobiles et internet.

#### **Investissement**

#### ▶ Restes à réaliser

Activité	Tiers	Objet	Montant TTC
Recettes			185 459,49 €
02 - Ecole Maternelle Pays Pourpré	ETAT	NEFLE	32 894,99 €
05 - Bâtiments Administratif	CEBR	Dossier N°138 - Cuve CTM récupération eau de pluie	7 594,50 €
05 - Bâtiments Scolaire & Enfance	ETAT	Dossier N°133 - DETR - VMC Ecole Elémentaire PP	16 619,00€
05 - Maison de santé	REGION BRETAGNE	Dossier N°123 - Région bretagne	121 000,00 €
03 - Saison Culturelle	REGION BRETAGNE	Dossier N°140 - Perches motorisées	7 351,00 €

L'école maternelle du pays pourpré a monté un dossier de subvention dans le cadre de l'appel à projet « Notre école, faisons la ensemble ».

Un reliquat de 33 K€ reste à percevoir sur un total de subvention de 47 K€.

La réception en décembre 2024 de la maison de santé et le règlement du solde de la VEFA au 1<sup>er</sup> trimestre 2025 vont permettre de déclencher le versement de la subvention régionale obtenue au titre du « bien vivre en Bretagne ».

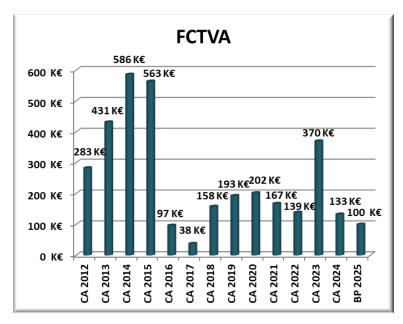
#### Recettes

Recettes d'investissement			M57	
		BP 2024	CA 2024	BP 2025
Recettes Réelles		4 677 125	2 310 792	5 306 557
Chapitre 001:	Solde d'exécution reporté			1 333 009
Chapitre 10:	Dotations, fonds divers et réserves	1 255 506	1 244 563	970 443
Chapitre 13:	Subventions d'investissement	171 619	66 229	195 459
Chapitre 16:	Emprunts & dettes assimilées	3 000 000	1 000 000	2 807 645
Chapitre 024:	Produits de Cessions	250 000		
Recettes d'C	Ordre	739 000	736 882	800 000
Chapitre 021:	Virement de la section de fonctionnement	189 000		100 000
Chapitre 040:	Opérations d'ordre de transfert entre sect	450 000	673 537	600 000
Chapitre 041:	Opérations patrimoniales (Recup avances	100 000	63 345	100 000
Total		5 416 125 €	3 047 675 €	6 106 557 €

Le chapitre 001 « solde d'exécution reporté » de 1 333 K€ cumule 791 K€ de résultats N-1 du budget principal et le résultat de clôture du budget Assainissement à savoir 541 K€.

#### • Le FCTVA

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de celui-ci aux collectivités territoriales en matière d'investissement.



II s'agit d'une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'ils ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques.

Le taux de compensation forfaitaire fixé par l'article L. 1615-6 du CGCT est de 16,404 % pour les dépenses éligibles.

Ne sont par exemple pas éligibles :

les travaux sur la Gendarmerie ou le Presbytère, l'occupation de ces bâtiments étant formalisée par des baux générateurs de revenus (loyers).

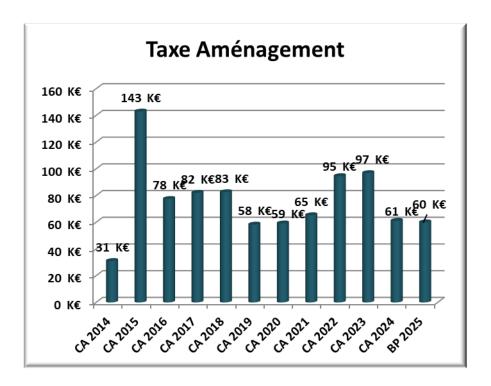
les subventions d'investissement versées par la ville (exemple des aides à l'accession habitat)

Il s'agit d'une ressource extrêmement fluctuante au regard de son mode de calcul puisqu'il est directement lié au volume d'investissement N-1.

#### • La Taxe d'Aménagement

Instituée sur la ville de Montfort par une délibération de novembre 2011, la Taxe d'Aménagement est une taxe unique reversée au profit de la Commune et du Département qui s'applique :

- à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme : construction, reconstruction et agrandissement de bâtiments, aménagement et installation de toute nature.
- aux changements de destination des locaux agricoles.



Le mode de calcul de cette ressource repose sur le dynamisme des autorisations d'urbanisme dont la ville n'a pas la maitrise.

Au BP 2025, une enveloppe de 60 K€ est envisagée.



Une partie de ces ressources se traduit par une dépense :

Par convention les taxes perçues sur les Zones D'activités des Tardivières et de l'Abbaye sont reversées en partie en N+1 à Montfort Communauté.

En 2025 cela représente 4 K€ de dépenses d'investissement.

#### • Les Subventions & Participations

Le budget 2025 intègre 195 K€ de recettes de subventions dont 121 K€ concernant le projet de Maison de Santé.

Par mesure de sincérité budgétaire, à court terme seules sont prévues les subventions notifiées ou proches de l'être.

En revanche à l'horizon du PPI, des hypothèses doivent être retenues pour tenir compte des plans de financements opérationnels même si ceux-ci présentent un caractère incertain.

▼ ·	BP 2024	CA 2024	BP 2025	BP 2026	Prochain mandat
□Subvention	172 K€	66 K€	195 K€	196 K€	415 K€
■ N°287 - Maison de Santé	151 K€	30 K€	121 K€		
<b>⊕ Dossier N°123 - Région bretagne</b>	121 K€		121 K€		
⊕ Dossier N°100 - Conseil Départemental	30 K€	30 K€	0 K€		
■ N°2801 - Sécurisation Tour Papegaut			0 K€	196 K€	415 K€
<b>⊕</b> DRAC			0 K€	80 K€	100 K€
⊕ Conseil Départemental			0 K€	50 K€	100 K€
⊕ Destination Brocéliande			0 K€	30 K€	70 K€
⊞ Région Bretagne			0 K€	36 K€	100 K€
⊕ Fondation du patrimoine - Dons			0 K€		45 K€
■ N°2841 - V6 Montfort Talensac	0 K€	9 K€	0 K€		
<b>⊕ Dossier N®3 - DETR</b>	0 K€	9 K€	0 K€		
<b>■ Subv. Hors Opérations</b>	21 K€	28 K€	74 K€		
⊕ NEFLE - Ecole maternelle PP	0 K€	14 K€	33 K€		
⊕ Dossier №127 - Fontaines à eau	4 K€		0 K€		
· Dossier N°133 - DETR - VMC Ecole élémentaire PP	17 K€		17 K€		
⊕ Perches motorisées			7 <i>K</i> €		
⊕ Chapelle St Joseph			10 K€		
⊕ Conseil Dép Tvx Expérimentation transport de personnes	0 K€	14 K€	0 K€		
⊕ Dossier N°138 - CEBR - Cuve récupération eau de pluie CTM			8 K€		

Pour mémoire, depuis 2023 la ville n'est plus éligible aux subventions du SDE 35. La collectivité avait l'habitude de percevoir jusque-là 10 % du montant de son programme annuel soit des enveloppes de ~5 à 8 K€.

#### • Les produits de cessions

#### **Terrains/Bâtiments:**

Par délibération en date du 21 mars 2022, le Conseil Municipal a validé la vente d'une partie de la parcelle AV N°142 rue de la Tannerie.

La vente à hauteur de 250 K€ s'est réalisée en 2024.

En 2025, aucune cession n'est prévue budgétairement, cependant la ville dispose d'un terrain aux abords du bâtiment « Enedis » qui pourrait faire l'objet

de négociations. A terme une recette de l'ordre de 130 K€ pourrait s'ajouter au PPI.

#### Matériel:

En 2024, 4,8 K€ ont été enregistrés en recettes suite à la cession du matériel relatif à l'escape game qui avait été développé au sein de la tour Papegaut avant que celle-ci nécessite une sécurisation d'envergure.

En 2025 aucune recette certaine n'est envisagée.

#### ► Restes à réaliser

Activité	TTC	Objet
Accueil/PCC/Vie Asso/Ecole/ALSH	9 K€	Acquisition/renouvellement mobilier
Bâtiments administratifs	3 K€	Porte de service hôtel de ville
Bâtiments cultuels	1 K€	Etude charpente Eglise
Bâtiments scolaires & Enfance	62 K€	Alarme PPMS PP & Groupe froid resto
Bâtiments sportifs	122 K€	COSEC (radiants & chaudière)
Centralisateur Véhicules	6 K€	Benne avec réhausse
Eclairage Public	24 K€	Solde Programme 2024
Propreté urbaine	1 K€	
Voirie	16 K€	Travaux divers
Opération - Aménagement secteur Ilôt Peugeot/Rue de Rennes	8 K€	Etudes
Opération - Mobilités Durables - Centre Ville	5 K€	Etude réseau
Opération - Sécurisation Tour Papegaut	68 K€	Etudes & Maitrise d'œuvre
Aide Habitat primo accédant Centre Ville	5 K€	Subvention d'investissement
Maison de santé	68 K€	Solde VEFA
Centralisateur Téléphonie	5 K€	Parc mobile
Projet d'initiative citoyenne	36 K€	Edition 2024
	438 K€	

## **▶** Dépenses par chapitre

Dépenses d'investissement		M57					
		BP 2024	CA 2024	BP 2025			
Dépenses R	éelles	5 287 625	2 178 549	5 979 257			
Chapitre 001:	Solde d'exécution reporté	280 371	280 371				
Chapitre 10:	Dotations, fonds divers et réserves	13 150	3 280	545 514			
Chapitre 16:	Emprunts & dettes assimilées	700 000	670 368	1 062 000			
Chapitre 20:	Immobilisations incorporelles	191 654	137 581	300 261			
Chapitre 204:	Subventions d'équipements versées	57 000	-	60 000			
Chapitre 21:	Immobilisations corporelles	1 652 647	854 326	1 532 471			
Chapitre 23:	Immobilisations en cours	2 392 804	232 624	2 479 010			
Dépenses d'	Ordre	128 500	77 631	127 300			
Chapitre 040:	Opérations d'ordre de transfert entre sect	28 500	14 285	27 300			
Chapitre 041:	Opérations patrimoniales (Recup avances	100 000	63 345	100 000			
Total		5 416 125 €	2 256 180 €	6 106 557 €			

Le chapitre 16 augmente significativement pour tenir compte du reversement du quart de l'excédent Assainissement auprès de Montfort Communauté.

## **▶** Dépenses par thématique

• Enveloppes annuelles hors services techniques

	BP 2024	CA 2024	BP 2025	BP 2026
Enfance Jeunesse	24 K€	3 K€	54 K€	29 K€
Direction Enfance Jeunesse	5 K€	1 K€	5 K€	5 K€
Accueil de loisirs	1 K€	0 K€	1 K€	1 K€
Accueil Périscolaire	0 K€		0 K€	0 K€
Actions sportives	1 K€	1 K€	1 K€	1 K€
Cap Jeunes	2 K€	1 K€	2 K€	2 K€
Conseil de Jeunes	1 K€		1 K€	1 K€
TAP	0 K€		0 K€	0 K€
Restaurant Scolaire	15 K€		45 K€	20 K€
Affaires Scolaires	12 K€	10 K€	13 K€	13 K€
Ecole Elémentaire MAV	3 K€	3 K€	3 K€	3 K€
Ecole Elémentaire PP	4 K€	4 K€	5 K€	5 K€
Ecole Maternelle MAV	2 K€	2 K€	1 K€	2 K€
Ecole Maternelle PP	2 K€	2 K€	2 K€	2 K€
RASED	2 K€		2 K€	1 K€

**Restaurant Scolaire** : En 2025 le service sollicite 5 K€ afin d'acquérir un chariot de maintien de température. En marge, une enveloppe de 40 K€ est

ajoutée suite aux préconisations de l'ACFI pour investir d'un un nouveau four pour remplacer le matériel vétuste actuellement en usage.

	BP 2024	CA 2024	BP 2025	BP 2026
Affaires culturelles/Vie Asso./Evèneme	49 K€	30 K€	33 K€	27 K€
Vie Associative	5 K€	2 K€	7 K€	5 K€
Médiathèque	6 K€	0 K€	11 K€	6 K€
Saison Culturelle	28 K€	26 K€	7 K€	7 K€
PCC	6 K€		7 K€	6 K€
Evènementiel/Guinguette	4 K€	2 K€	0 K€	2 K€
Musée			1 K€	1 K€

**Saison culturelle**: L'exercice 2024 a été marquée par l'acquisition de perches motorisées destinées au Confluent suite à l'agrandissement de la scène ; à compter de 2025 l'enveloppe annuelle retrouve son niveau habituel destiné à l'acquisition de matériel son/lumière.

**Médiathèque** : L'établissement qui a fêté ses 10 ans d'ouverture ajoute à son budget annuel d'acquisition une somme de 5 K€ afin de renouveler son portique antivol.

	BP 2024	CA 2024	BP 2025	BP 2026
Ressources internes	76 K€	61 K€	40 K€	19 K€
Hygiène & sécurité au travail	3 K€	1 K€	13 K€	4 K€
Personnel	1 K€		1 K€	1 K€
Communication	53 K€	51 K€	5 K€	5 K€
Finances/Commande Publique	2 K€	1 K€	2 K€	2 K€
Fournitures Administratives	1 K€	2 K€	4 K€	1 K€
Téléphonie	15 K€	6 K€	15 K€	5 K€
Réceptions	2 K€		2 K€	2 K€
Informatique	54 K€	31 K€	97 K€	75 K€
Informatique - Affaires scolaires			12 K€	18 K€
Informatique - Accueil/Elections/Cime	6 K€		5 K€	5 K€
Informatique - Ressources Internes	22 K€	22 K€	50 K€	26 K€
Informatique - Direction des affaires c	7 K€	6 K€	3 K€	5 K€
Informatique - Enfance Jeunesse	12 K€	2 K€	6 K€	5 K€
Informatique - Police	2 K€		2 K€	2 K€
Informatique - Service Techniques			4 K€	4 K€
Informatique - Système	5 K€	1 K€	15 K€	10 K€

**Hygiène & sécurité au travail** : tout comme en fonctionnement, de nouvelles enveloppes budgétaires sont proposées suite aux préconisations de l'agent de prévention, à savoir des aménagements de postes et l'acquisition de sièges ergonomiques sur prescriptions médicales.

**Informatique** : Il s'agit ici du renouvellement chaque année du matériel obsolète mais aussi de la licence du logiciel Berger Levrault utilisé en Finances/RH (16 K€).

Nouveauté 2025 : Acquisition du logiciel Incovar dédié à la gestion du temps agent.

#### • Enveloppes annuelles des services techniques

	BP 2024	CA 2024	BP 2025	BP 2026
Services Techniques	961 K€	747 K€	1 129 K€	855 K€
Aménagement Urbain	6 K€		14 K€	6 K€
Bâtiments Administratifs	103 K€	113 K€	64 K€	30 K€
Bâtiments Cultuels			21 K€	
Bâtiments Culturels	39 K€	51 K€	78 K€	150 K€
Bâtiments Enfance/Jeunesse	204 K€	149 K€	69 K€	50 K€
Bâtiments Sportifs	132 K€	98 K€	122 K€	190 K€
Centralisateur patrimoine bâti	37 K€	4 K€	81 K€	36 K€
Centralisateur Entretien patrimoine bá	0 K€	4 K€	5 K€	5 K€
Centralisateur véhicules	50 K€	52 K€	103 K€	5 K€
Cimetière	5 K€	4 K€	10 K€	20 K€
Eclairage Public	162 K€	116 K€	204 K€	200 K€
Espaces naturels	1 K€		77 K€	7 K€
Espaces verts	6 K€	8 K€	5 K€	5 K€
Parc municipal/Aire de Bivouac	4 K€	1 K€	8 K€	
Propreté urbaine	8 K€	3 K€	9 K€	8 K€
Sport	12 K€	7 K€	12 K€	12 K€
Voirie	158 K€	113 K€	126 K€	97 K€
Transition Ecologique	6 K€		15 K€	15 K€
Mobilités durables	14 K€	21 K€	15 K€	15 K€
Urbanisme règlementaire	13 K€	3 K€	89 K€	4 K€
Plan Communal de Sauvegarde (PCS)			2 K€	

Il s'agit ici d'enveloppes annuelles nécessaires à l'entretien et l'aménagement du patrimoine de la ville, ces crédits couvrent de nombreuses interventions +/-importantes dont les plus marquantes sont les suivantes :

**Bâtiments cultuels** : Le groupe sculpté de la chapelle St Joseph ayant été classé monument historique, il a été lauréat d'un concours national doté d'un fond de  $10 \text{ K} \in$ , il s'agira en 2025 de lancer une étude estimée à  $20 \text{ K} \in$  en prévision de futurs travaux de restauration.

**Bâtiments sportifs** : Les restes à réaliser (122 K€) concernent le remplacement des radiants.

**Eclairage Public** : en plus des programmes annuels, les exercices 2025 et 2026 intègrent des enveloppes exceptionnelles destinées à la mise en sécurité des équipements mais aussi afin de répondre à des obligations règlementaires (fin de mercure).

**Urbanisme règlementaire** : réserve foncière, utilisable notamment si l'achat se concrétise avec la SNCF pour le parking aux abords de la gare (pour l'instant non validé).

	BP 2024	CA 2024	BP 2025	BP 2026
Services Techniques - Autres	56 K€	0 K€	76 K€	10 K€
Projet d'initiative citoyenne	25 K€	0 K€	61 K€	
Chèque 1er logement	10 K€		15 K€	10 K€
Chantier participatif - Ilôt de fraicheur	21 K€		0 K€	

**Projet d'initiative citoyenne** : Il s'agit ici des dossiers issus des budgets participatifs. Les crédits du projet retenu en 2024 (chemin sablé de l'ancienne route de Talensac) glissent sur 2025 et s'ajoutent à la nouvelle enveloppe de 25 K€ pour un total de 61 K€.

**Chèque 1**<sup>er</sup> **logement** : Mesure financière en faveur des primo-accédants en centre-ville. Chaque année l'équivalent de 2 dossiers sont inscrits au BP, en 2025 un reste à réaliser vient fixer l'enveloppe totale à hauteur de 15 K€.

**Chantier participatif**: Ce projet porté par une association avait été validé en 2024 mais n'a pu être réalisé, les crédits ont dans un premier temps été réinscrits au BP 2025 à l'occasion du DOB avant d'être retirés.

Il apparait en effet que la construction d'un ilot de fraicheur aux abords du skatepark serait difficile à programmer sur l'exercice compte tenu de l'instabilité du budget prévisionnel présenté par l'association et de ses propres difficultés à se mobiliser sur le projet.

## **PROSPECTIVE**

#### Plan Pluriannuel d'Investissement

	BP 2024	CA 2024	BP 2025	BP 2026
Recettes	5 416 K€	3 047 K€	6 107 K€	5 082 K€
Autofinancement	1 051 K€	1 051 K€	1 602 K€	1 371 K€
FCTVA	115 K€	133 K€	100 K€	300 K€
Taxe Aménagement	90 K€	61 K€	60 K€	60 K€
Emprunt	3 000 K€	1 000 K€	2 000 K€	1 800 K€
Produits de cessions	250 K€	255 K€	0 K€	
Subventions	172 K€	66 K€	195 K€	196 K€
Ecritures d'ordre	739 K€	482 K€	800 K€	750 K€
Transfert Assainissement			1 349 K€	605 K€
Dépenses - Régulation Financière	3 679 K€	1 028 K€	2 938 K€	1 738 K€
Déficit reporté	280 K€	280 K€	0 K€	
Remboursement de la dette	700 K€	670 K€	710 K€	700 K€
Régulation Financière	2 570 K€		751 K€	321 K€
Ecritures d'ordre	129 K€	78 K€	127 K€	112 K€
Transfert Assainissement			1 349 K€	605 K€
Dépenses et la	1 737 K€	1 228 K€	3 169 K€	3 344 K€
Enveloppes annuelles hors ST	221 K€	138 K€	248 K€	168 K€
Enveloppes annuelles ST	982 K€	747 K€	1 129 K€	855 K€
Aide Habitat primo accédant Centre Ville	10 K€		15 K€	10 K€
Projet d'initiative citoyenne	25 K€	0 K€	61 K€	
Opération 287 - Maison de Santé	254 K€	182 K€	68 K€	
Opération 314 - Restructuration Hôtel de Ville			0 K€	
Opération 317 - Aménagement Place de Guittai/Rue	8 K€	13 K€	334 K€	320 K€
Opération 319 - Restructuration Groupe Scolaire PP		43 K€	0 K€	
Opération 321 - Ceinture Verte	4 K€	0 K€	0 K€	
Opération- 327 - Mobilités Centre Ville	49 K€	40 K€	484 K€	160 K€
Opération - Mobilités Durables - Maillage			0 K€	
Opération - Blvd urbain Pont Rue de Rennes vers Gare,	Pôle multimodal		0 K€	220 K€
Opération - Restructuration Groupe Scolaire PP			255 K€	220 K€
Opération - Aménagement secteur Hôpital de Mont	20 K€		0 K€	
Opération - Aménagement secteur Ilôt Peugeot/Rue	82 K€	34 K€	48 K€	654 K€

#### Eléments marquants :

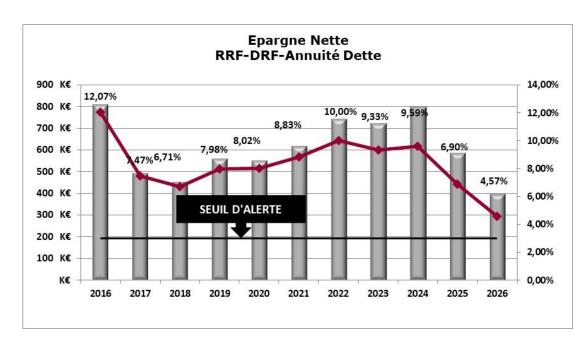
**Dette** : Souscription de 3 800 K€ répartis sur 2025 et 2026

**Assainissement** : Etalement sur 4 ans des reversements auprès de Montfort Communauté. Ecritures croisées qui se neutralisent en dépenses/recettes.

**Equilibre EPF** : Inscription de 654 K€ en 2026 en prévision de la clôture de la convention passée avec l'établissement foncier de Bretagne pour équilibrer l'opération d'aménagement sur le secteur Rue de Rennes/îlot Peugeot.

#### **Evolution des ratios**

La Commune grâce à sa capacité à dégager de l'autofinancement, conserve de bons ratios dans le temps.



L'épargne nette peut apparaitre forte en diminution mais le scénario se veut volontairement très prudent et ville s'attend à de meilleurs d'exécution résultats 2025.

On notera ainsi que le PPI repose sur l'hypothèse de nouveaux

recours à l'emprunt sur 2025, cependant ces derniers pourront être décalés dans le temps en fonction des levées de fonds réelles.

Il en sera donc de même pour les remboursements.

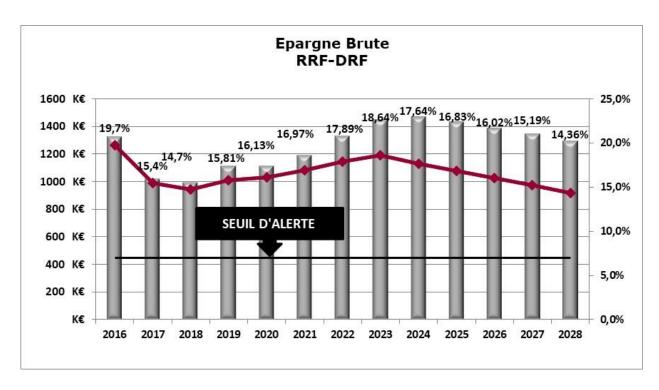
A cela s'ajoute des hypothèses de subventions très prudentes.

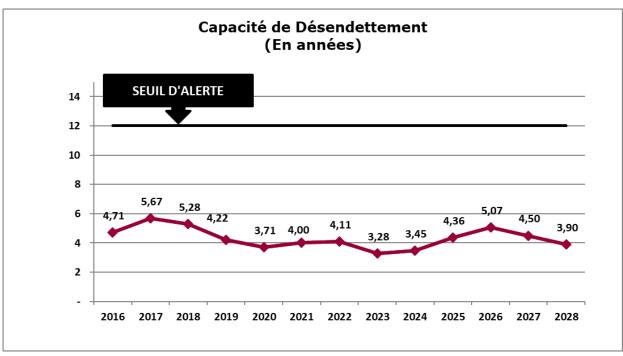
Côté dépenses, les taux d'exécution en section d'investissement sont généralement modérés du fait :

- Du temps de la commande publique
- De la disponibilité des entreprises
- Des délais pour obtenir les autorisations du droit du sol
- Du périmètre ABF
- Des intempéries
- De la disponibilité des matériaux
- Des calendriers...

Enfin 2026 étant une année de renouvellement de l'équipe municipale, le budget sera réévalué et reposera essentiellement sur la finalisation des projets en cours.

En tenant compte des deux emprunts à souscrire en 2025 et 2026 pour équilibrer le PPI, l'ensemble des ratios reste favorable dans la durée :





# LES PROJETS SAILLANTS

## **TOUR DU PAPEGAUT**

Courant 2022, la Ville s'est vue présenter un rapport d'étude quant à la sécurisation de la Tour.

Le diagnostic architectural a fait apparaître différentes problématiques :

Fissurations verticales traversantes.

Forte humidité en pied de mur.

Ecoulements d'eau en partie haute le long des mâchicoulis.

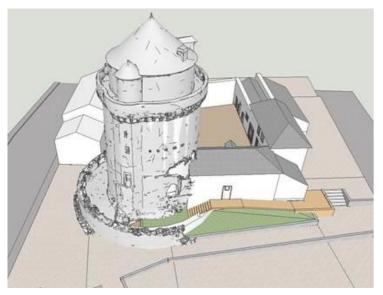
Nombreuses colonisations végétales.

Risques de chutes de pierres et de bois en partie haute.

Instabilité des couvertures de pierre du mur d'enceinte.

Chauffage et une ventilation hors service.

A l'issue de ce diagnostic, les travaux de réhabilitation et de sécurisation avaient été valorisés entre 700 & 800 K€.



Un plan de financement majoré finalement retenu permet au-delà de la simple préservation de l'édifice d'intégrer la création d'une ouverture supplémentaire afin de démultiplier la capacité d'accueil du lieu.

Cette option présente l'avantage de passer d'une capacité d'accueil actuelle de 19 personnes à 50 voire davantage et donc de développer un projet de service, tout en réactivant le label Musée de France des collections communales.



A ce jour le projet total est de l'ordre de 1 280 K€ et de 526 K€ de dépenses pour le seul exercice 2025 :

	CA 2024	BP 2025	BP 2026	Prochain mandat
Recettes		0 K€	196 K€	415 K€
DRAC		0 K€	80 K€	100 K€
Conseil Départemental		0 K€	50 K€	100 K€
Destination Brocéliande		0 K€	30 K€	70 K€
Région Bretagne		0 K€	36 K€	100 K€
Fondation du patrimoine - Dons		0 K€		45 K€
Dépenses	18 K€	526 K€	737 K€	
Maitrise d'œuvre	6 K€	55 K€		
Maitrise d'œuvre - Espace WEKER	9 K€	58 K€	30 K€	
Etudes	4 K€	13 K€	7 K€	
Travaux sur bâti		400 K€	480 K€	
Acquisition de matériel		0 K€	200 K€	
Acquisition de mobilier		0 K€	10 K€	
Extension alarme du site		0 K€	10 K€	

Cette opération s'accompagnera de financements de la Région sur le volet patrimonial et d'autres ressources pourront s'envisager en fonction de la destination des locaux et du projet culturel.

La collectivité peut également bénéficier de mécénat grâce à la fondation du patrimoine.

Au 14 mars 2025, 34 contributeurs ont versé un total de 3 650 € :



https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/tour-du-papegault-a-montfort-sur-meu/100892

## AMÉNAGEMENT MOBILITÉS DOUCES CENTRE-VILLE

La municipalité a toujours eu à cœur de réaménager le centre-ville de Montfort pour concilier déplacements doux et dynamisme local au travers de l'accès aux commerces de proximité.

2022 a fait l'objet d'une expérimentation de plusieurs mois d'une circulation à sens unique rue St Nicolas. A l'issue de ce test, des questionnaires ont été adressés aux usagers pour recueillir leurs observations, en tant que Montfortais, habitant de l'intercommunalité ou encore en tant que commerçants.

Par ailleurs, le Conseil Municipal du 07 novembre 2022 a validé la création d'un comité consultatif composé du Maire, de 3 autres élus, de 4 commerçants et d'habitants (6 max).

En 2024, la définition du projet concernant le réaménagement des mobilités en centre-ville s'est poursuivie, en collaboration avec le comité consultatif citoyen par le recrutement d'une maîtrise d'œuvre. Les travaux prévus en 2025 permettront de développer les cheminements doux, notamment vers la Gare tout en tenant compte des problématiques rencontrées lors de l'expérimentation de 2022.







	CA 2024	BP 2025	BP 2026
Dépenses	40 K€	484 K€	160 K€
Maitrise d'œuvre	23 K€	59 K€	
Etudes	17 K€	5 K€	
Travaux de voirie		420 K€	160 K€
Travaux espaces verts		0 K€	

## **AMENAGEMENT SECTEUR GUITTAI**

Afin de remettre les places au cœur de la cité et organiser au mieux la vie du centre-ville, a été menée une réflexion de réaménagement de la place des Halles et des rues principales y conduisant.

Le projet doit ainsi permettre de transformer l'actuel secteur en un lieu de vie plus sécurisé pour les différents modes de déplacement, plus accessible, à la frontière des différents commerces existants et dans un souci également de développement des cheminements doux de notre commune. Avec des rues au tracé revu, un revêtement actuellement défectueux refait à neuf, il s'agit ainsi de continuer l'embellissement de notre petite cité de caractère et de mieux partager ses usages.

C'est l'objet du scénario présenté en 2024 aux riverains de la zone qui a conduit à une validation de ceux-ci.



	CA 2024	BP 2025	BP 2026
Dépenses	13 K€	334 K€	320 K€
Etudes	13 K€	34 K€	20 K€
Travaux de voirie		300 K€	300 K€

# **BUDGET ASSAINISSEMENT**

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

## Niveau général de réalisation

#### **▶** Fonctionnement

Dépenses	Budget Alloué	Budget Réalisé	Taux d'exécution
Dép. Réelles	194 500,00 €	127 083,16 €	65,34%
Dép. d'Ordre	468 500,00 €	308 460,68 €	65,84%
Total	663 000,00 €	435 543,84 €	65,69%

#### <u>Dépenses réelles de fonctionnement 127 K€:</u>

Dératisation réseaux	1,06 K€
Electricité - Pompe de relevage	0,28 K€
Entretien & hydrocurage	5,63 K€
Etude DSP	2,85 K€
Indemnité de résiliation marché Rue St Nicolas	7,37 K€
Participation auprès de MC	45,80 K€
Petites fournitures techniques	7,22 K€
Remboursement auprès du budget principal	35,80 K€
Remboursement de la dette	2,29 K€
Taxes foncières	15,36 K€
Autres	2,55 K€
Créances irrécouvrables	0,87 K€

Recettes	Budget Alloué	Budget Réalisé	Taux d'exécution
Rec. Réelles	533 000,00 €	574 573,97 €	107,80%
Rec. d'Ordre	130 000,00 €	127 100,70 €	97,77%
Total	663 000,00 €	701 674,67 €	105,83%

#### Recettes réelles de fonctionnement 574 K€:

ANC - Reversement quote part	0,11 K€
Avenant 2 DSP - Dédommagement suite pose by-pass	15,40 K€
Résultat d'exploitation reporté	228,00 K€
Surtaxes	264,91 K€
Participation pour l'Assainissement Collectif	40,50 K€
Revente matériel au budget principal	26 K€

### **▶** Investissement

Dépenses	Budget Alloué	Budget Réalisé	Taux d'exécution
Dép. Réelles	1 097 043,97 €	398 389,88 €	36,31%
Dép. d'Ordre	207 500,00 €	127 100,70 €	61,25%
Total	1 304 543,97 €	525 490,58 €	40,28%

#### <u>Dépenses réelles d'investissement 398 K€</u>

Aménagement de la station	2,30 K€
Etudes	2,65 K€
Opération mobilités centre-ville	3,94 K€
Opération panneaux photovoltaïques	118,06 K€
Opération place de Guittai	5,25 K€
Opération Secteur sud-centre ville	134,56 K€
Remboursement de la dette	12,91 K€
Tampons & regards	30,06 K€
Travaux d'étanchéité des bassins de la station	43,00 K€
Travaux plateforme déchets verts	11,96 K€
Travaux rue de Talensac	33,70 K€

Recettes	Budget Alloué	Budget Réalisé	Taux d'exécution
Rec. Réelles	758 543,97 €	758 543,97 €	100,00%
Rec. d'Ordre	546 000,00 €	308 460,68 €	56,49%
Total	1 304 543,97 €	1 067 004,65 €	81,79%

#### Recettes réelles d'investissement 758 K€ :

Affectation du résultat 2023	10,10 K€
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	748,45 K€

#### Résultats de l'exercice

Investissement	
Recettes	318 557,27 €
Dépenses	525 490,58 €
Résultats d'investissement	- 206 933,31 €
Solde d'exécution reporté	748 447,38 €
Résultats cumulés d'investissement	541 514,07 €

Fonctionnement				
Recettes	473 674,67 €			
Dépenses	435 543,84 €			
Résultats de fonctionnement	38 130,83 €			
Solde d'exécution reporté	228 000,00 €			
Résultats cumulés de fonctionnement	266 130,83 €			

Le budget annexe clôture sur un **excédent total de 807 644,90 €,** lequel sera intégralement reversé auprès de Montfort Communauté.

Conformément aux modalités prévues par la délibération N°25-008 du 10 février 2025, le reversement s'étalera par quart de 2025 à 2028.

## **Engagements transférés**

Certains engagements juridiques et comptables n'ont pu être soldés et sont transférés auprès de Montfort Communauté.

Le transfert des excédents permettra la prise en charge de ces dépenses :

Investissement : 153 K€ dont 125 K€ associés au programme de travaux « secteur sud-centre ville »

Fonctionnement : 5 K€ dont 3 K€ d'entretien

#### **Dette**

La dette du budget Assainissement Collectif n'est constituée que d'un contrat souscrit en 2005 à l'occasion de la construction de la station.

Prêteur : Caisse Française de Financement Local

Montant initial: 530 K€

Taux : 3.85% à l'origine, passé en taux fixe en 2014 à 2.56 %

Extinction de la dette : 2030

Stock de dette au 31/12/24 : 84 K€

Dans le cadre du transfert de la compétence Assainissement, le contrat  $N^oMON230189EUR001$  a été transféré au niveau intercommunal à compter du  $1^{er}$  janvier 2025.

## Clôture du budget annexe

Compte tenu du transfert de la compétence auprès de Montfort Communauté, le budget annexe doit être clôturé à l'issue de la validation du compte administratif 2024.